

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1441

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Transhumance du Grand Lyon - Attribution d'une subvention - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et l'association La Bergerie urbaine

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1441**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Transhumance du Grand Lyon - Attribution d'une subvention - Convention à signer entre la Métropole de Lyon et l'association La Bergerie urbaine

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération n° OP27O7174 - agriculture fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

La Métropole a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026.

Il est proposé à la Commission permanente de valider l'attribution de subventions au projet présenté ci-dessous, au titre de sa politique agricole.

I - Description du projet

La Bergerie urbaine souhaite organiser une transhumance, sur 5 jours et 4 nuits, dans des lieux patrimoniaux et culturels de la Métropole, fin septembre 2022.

Cette transhumance du Grand Lyon a pour objectif de sensibiliser environ 27 000 personnes aux enjeux de l'agriculture urbaine et de la nature en ville.

Les partenaires du projet sont les suivants :

- la Bergerie urbaine : association d'agriculture urbaine collaborative alliant gestion pastorale et animation pédagogique sur la Métropole, qui réalise des pâturages itinérants en ville dans un objectif à la fois agricole, social et écologique. Organisatrice principale du projet, la structure prendra en charge l'essentiel des missions de coordination, de gestion des itinéraires, de recherches de sites, de partenariats et de financements,

- des Espèces Parmi'Lyon : association de protection de la nature menant diverses actions de sensibilisation en impliquant les citoyens, et en accompagnant les initiatives locales pour préserver la biodiversité en milieu urbain. Lors de la transhumance, l'association des Espèces Parmi'Lyon animera 2 après-midi et 2 soirées grâce à un programme d'animations naturalistes appelé Découvrez la biodiversité urbaine au rythme des moutons,

- la Légumerie : association de jardiniers-cuisiniers proposant des ateliers de jardinage écologique et de cuisine participative. Au rythme des saisons, l'équipe déploie sa cuisine mobile pour réintroduire le végétal et le lien social au cœur des quartiers de la Métropole. Pour l'événement, la Légumerie organisera 4 ateliers de cuisine participative dans une ambiance conviviale lors de soirées culturelles,

- la Maison de l'agriculture urbaine lyonnaise (MAUL) : association fondée en 2020 ayant pour objet d'accompagner l'émergence, de soutenir et de développer les projets d'agriculture urbaine éthiques, écologiques et humains sur le territoire de Lyon et la région lyonnaise. Lors de la transhumance, la MAUL organisera une table ronde sur l'agriculture urbaine avec des acteurs diversifiés,

- la Tartine sonore : ce collectif musical lyonnais organisera 3 animations musicales lors de la transhumance, durant les soirées culturelles.

D'autres partenariats sont à l'étude pour alimenter la programmation culturelle du soir avec des partenaires engagés pour la transition écologique, sociale et culturelle du territoire lyonnais.

Au total, 30 moutons parcourront 30 km à travers la Métropole. Des activités variées de sensibilisation et d'animation culturelle seront programmées chaque jour autour des thèmes de l'agriculture, de la biodiversité et de l'alimentation.

La Métropole est sollicitée pour :

- la mise à disposition de sites de nuit,
- la mise à disposition de matériel événementiel (tables, chaises, tentes, etc.),
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 €, sur un coût total de 45 997 €.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la dépense	Montant (en €)
prestataires : animations, ateliers, tables rondes, logistique, communication	34 818	Métropole	10 000
sonorisation, éclairage, signalétique, outillage ...	11 179	Ville de Lyon	9 000
		Ville de Villeurbanne	3 000
		Ville de Vénissieux	4 000
		financeurs privés	8 897
		autofinancement	11 100
Total	45 997	Total	45 997

Pour mémoire, la participation de la Métropole à la 1^{ère} édition de l'événement organisé en 2021 s'élevait à 10 000 €, et a permis de réaliser cette transhumance sur 3 jours et 2 nuits ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au profit de l'association la Bergerie urbaine,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association la Bergerie urbaine.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° OP27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282759-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
